

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2 octobre 2025 à 19 heures

à la salle du conseil de l'Édifce Denis-Giguère, 305, rue Racine, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025
3. Communications écrites au Conseil
4. Matières nécessitant une consultation publique
5. Première période d'intervention des membres du Conseil
6. Première période de questions des citoyens
7. Propositions
 - 7.1 Gestion du territoire
 - 7.1.1 Demande de certificat d'autorisation assujettie à un règlement relatif au PIIA - 1310, rue de la Monère, lot 2 152 566, quartier de Val-Bélair, district électoral de Val-Bélair - GT2025-435
 - 7.2 Loisirs, sports et vie communautaire
 - 7.2.1 Autorisation de l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2025 à Loisirs des Hauts-Sentiers L.D.H.S pour un montant total de 49 312,70 \$ - LS2025-143
 - 7.3 Circulation et stationnement
 - 7.4 Autre
8. Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire
9. Réglementation :
 - a) avis de motion et projets de règlement
 - b) adoption des règlements
 - 9b)-1 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville relativement à certaines dispositions*, R.C.A.6V.Q.327. - TM2025-286
 - 9b)-2 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur la délégation de pouvoirs relativement au pouvoir d'édicter une ordonnance en matière de circulation et de stationnement*, R.C.A.6V.Q. 369 - TM2025-275
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Deuxième période d'intervention des membres du Conseil
12. Clôture

L'assistante-greffière
d'arrondissement

Karine Gingras-Royer

P.S. La prochaine séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles
aura lieu le lundi 24 novembre 2025, à 17 h 30